

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives
à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation
du Gouvernement, et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971
qui l'a modifié ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste
des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret
n°70-122/CP du 5 Juin 1970, qui l'a complété ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les
attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-
Préfets et déterminant les modalités d'organisation
des services directement placés sous leur autorité ;

DECRETE :

Article 1er. M. Blaise SACCA, Agent d'Exploitation des Postes et Télécommunications, de retour de stage au Canada, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Nikki.

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel, chargé de
l'Administration Territoriale et
de la Sécurité,

Mama AROUNA.

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Educa-
tion Nationale Chargé de l'in-
térin

Edmond DOSSOU-YOVO

AMPLIATIONS :

JORD 1 - PCP 5 - SGG 5 - MCP 4 - MIS/DAI 8 -
Ministères 12 - CS 6 - HC 2 - DEP-DAGJL 4 -
IAA-DCCT-DN 3 - IGF-DB_CF 3 - Dtion STAT 2 -
DEP+S/Dtions 6 - DI 8 - Trésor 4 - Gde CHANC. 1 -
DC 5 - ACN 2 - ACDN-CEDN-CNI 3 - Préfecture 1 -
S/Préfecture 1 - Intéressé 1.